Charte de fonctionnement et d'usage de la photothèque de la LPO Savoie

Objet

Collecter une banque de photographies d'oiseaux ainsi que d'autres espèces faisant l'objet d'étude ou d'attention particulière telles que définies dans l'ouvrage de référence « Le Livre Blanc de la Faune de Savoie » (Groupe Ornithologique Savoyard CORA Savoie). La banque d'images est divisée en diverses sections/albums (liste non exhaustive) :

- Oiseaux
- Mammifères
- Chiroptères (classification indépendante des autres mammifères car faisant l'objet de suivis spécifiques)
- Herpétofaune :
    - -Amphibiens
    - -Reptiles
- Invertébrés :
    - Araignées
    - Autres -insectes
    - Odonates
- Milieux naturels et paysages

Concernant les oiseaux, les photographies devront porter sur les espèces nicheuses, migrantes ou ayant été observées de manière certaine en Savoie, cf. tableau des espèces en Annexe 2 (issu du Livre blanc de la faune de Savoie, CORA Savoie, 1999) non exhaustif et qui pourra être enrichi des nouvelles observations réalisées. Les photographies porteront sur les espèces elles-mêmes mais également sur tout élément pouvant contribuer à sa connaissance notamment leurs habitats de vie.

Recueil et nature des photos proposées

Tous les membres de la LPO Savoie, et éventuellement des tiers, peuvent alimenter la photothèque, pourvu qu'ils souscrivent à toutes les clauses de la présente charte.

La photothèque recueillera exclusivement des fichiers numériques de photographies prises avec un appareil photo numérique (APN) ou de photographies argentiques scannées (à partir de négatifs, tirages ou diapositives) d'espèces sauvages en liberté observées en Savoie. Seront systématiquement refusées les photos dénotant un dérangement manifeste du sujet, de même que celles d'oiseaux éjointés, ou d'animaux domestiqués ou captifs.
Les photos transmises devront être au format JPG/JPEG avec une bonne résolution à défaut 1920x1080 pixels en 300 dpi au minimum ; elles ne porteront aucune inscription (digimark, filigrane) mais pourront avoir fait l'objet, par leur auteur, d'un recadrage. Les seules retouches admises seront celles qui sont normalement liées au développement photographique d'un fichier au format RAW (bdb, luminosité, colorimétrie, amélioration de la netteté, etc.).
Les images de qualité médiocre seront refusées sauf si elles se rapportent à un sujet particulièrement rare ou difficile à photographier.
Chaque photographie devra porter un titre selon la norme suivante : nom de l'oiseau n°-nom prénom de l'auteur.jpg (le tout en minuscules).
Ex : milan royal1-durand paul.jpg
Les noms des espèces devront reprendre la dénomination vernaculaire française utilisée par le référentiel taxonomique TAXREF en cours[1] de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) géré par le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) ; l'indication du nom latin est facultative.

[1] Référentiel taxonomique TAXREF (INPN) : http://inpn.mnhn.fr/programme/referentiel-taxonomique-taxref

Pour les espèces ne disposant pas de nom vernaculaire français, notamment nombre d'invertébrés, les noms latins seront utilisés.
Toute modification d'une photographie ne peut être apportée que par son auteur (ou exclusivement avec l'autorisation expresse de celui-ci) sauf si une nécessité d'ordre technique ou de recadrage s'impose afin de garantir une bonne qualité d'impression ou de diffusion.
Les fichiers confiés à la photothèque seront stockés sur un hébergement en ligne dédié au partage de ressources iconographiques et photographiques dont la mise à disposition et maintenance sont assurées par la LPO Savoie.
Le gestionnaire de la photothèque est Michel Accary, sous le contrôle permanent du président de la LPO Savoie. Des volontaires peuvent, bien évidemment apporter leur contribution.
La LPO Savoie ainsi que les membres en charge de cette photothèque déclinent toute responsabilité en cas de destruction, de perte ou de vol des fichiers collectés ainsi que sur les utilisations conséquentes qui pourraient en être faites. Les contributeurs photographes assurent être les propriétaires des dites photographies et assument leur pleine responsabilité quant à l'origine, la nature, la qualité et les conditions de prise de vue ; la responsabilité de la LPO Savoie ainsi que celle des gestionnaires ou des utilisateurs de la photothèque ne saurait être engagée sur ces points.

Conditions d'utilisation des photos

Les photographies sont la propriété exclusive de leur auteur, elles ne sont en aucun cas « libre de droits » ; les règles sur les droits d'auteurs et sur la propriété Intellectuelle s'appliquent pleinement : elles sont rappelées dans le guide Photographe professionnel mode d'emploi[2] de l'Union des Photographes Professionnels (UPP).
Ces règles de protection des oeuvres s'appliquent de la même manière pour les photographes amateurs (qui ne font pas commerce de la photographie mais qui peuvent néanmoins et de façon ponctuelle vendre leurs travaux).

La présente charte tient à stipuler que l'utilisation d'une photo de la photothèque sera gratuite si elle vise à servir « l'objet social » (buts statutaires) de la LPO Savoie. L'utilisation gracieuse des photos à des fins d'exposition publique se fera avec l'accord préalable et écrit du propriétaire des images. L'acquisition d'une photographie exposée pourra se faire selon les dispositions stipulées ci-après concernant le paiement des images.
C'est le secrétaire de la LPO Savoie (sous couvert du président) qui décidera de l'utilisation d'une photographie et en aucun cas le gestionnaire de la photothèque ni les contributeurs photographes.

L'association LPO Savoie ne peut utiliser les photographies que pour son usage exclusif et ne peut les céder ou les prêter à un tiers (personne morale ou physique) pour quelque raison que ce soit.
Le nom de l'auteur des images sera obligatoirement mentionné sur (ou à proximité) des photos reproduites dans tout type de document.
Le propriétaire des images sera systématiquement informé de l'utilisation de chacune de ses images et, sauf « difficulté » particulière, il sera destinataire d'un exemplaire des documents dans lesquels ses photos sont reproduites.
Le propriétaire des photographies peut, à tout moment et sans justification, retirer à la LPO Savoie le droit d'usage de ses photos. Dans ce cas les fichiers concernés et détenus par l'association seront immédiatement supprimés.
La LPO Savoie conserve cependant le droit d'utilisation et de diffusion de tout document détenu en stock contenant des images fournis par un tiers ayant préalablement accepté les termes de cette charte et qui aurait été réalisé antérieurement au retrait du droit d'usage.
Toute autre utilisation des photographies devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite ainsi qu'une négociation avec l'ayant droit du (ou des cliché(s) souhaité(s). Le paiement de droits d'utilisation, de reproduction ou de diffusion de(s) (l')image(s) pourra être envisagé selon le

[2] Guide Photographe professionnel mode d'emploi (UPP) : http://www.upp-auteurs.fr/presentation.php?section=publications#publications-diffusion

desiderata de l'ayant droit (les barèmes indicatifs pour les œuvres préexistantes ou de commande de l'UPP[3] pourront s'appliquer à défaut de toute autre disposition laissé au choix de l'ayant droit).

[3] Barèmes indicatifs œuvres préexistantes ou de commande (UPP) : http://www.upp-auteurs.fr/presentation.php?section=publications#publications-vente